



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte.**

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris la Défense Cedex

*DBV Technologies*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2020  
DBV Technologies  
177 - 181, avenue Pierre Brossolette 92120 Montrouge



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris la Défense Cedex

## **DBV Technologies**

Siège social : 177 - 181, avenue Pierre Brossolette 92120 Montrouge

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de DBV Technologies S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DBV Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés concernant :

- le changement de méthode comptable relatif au changement de monnaie de présentation des comptes consolidés de l'euro au dollar américain ;
- la correction du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en lien avec la réinterprétation des périodes d'acquisition de plusieurs plans d'actions gratuites.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Évaluation des conditions contractuelles et de la charge IFRS 2 relatives aux paiements en actions gratuites**

Notes 3.8 et 19.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

### *Point clé de l'audit*

La Société offre à ses salariés des actions gratuites. Certains plans d'actions gratuites prévoient des conditions de performance. La Société comptabilise ces paiements fondés en actions en fonction de la juste valeur des instruments à la date d'attribution, de la période d'acquisition des droits, et le cas échéant, de la probabilité d'atteinte de la condition de performance. La détermination de la période d'acquisition des droits et l'estimation du nombre de titres acquis dépendent de l'interprétation juridique des accords contractuels avec les salariés en application du droit français et de la jurisprudence. Des changements dans l'interprétation de ces accords pourraient impacter de manière significative la comptabilisation des paiements fondés en actions.

Dans ce contexte, nous estimons que l'évaluation des conditions contractuelles des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un point clé de l'audit, en raison du jugement nécessaire à l'interprétation de la lecture des conditions de ces plans. Cela requiert un niveau élevé de jugement, y compris le recours à des experts spécialisés en droit social, afin d'évaluer le caractère raisonnable des appréciations de la Direction déterminant le traitement comptable des plans d'actions gratuites.

#### *Réponse d'audit apportée*

Afin de nous assurer du caractère raisonnable des appréciations de la Direction relatives à l'interprétation juridique des contrats, nous avons notamment :

- pris connaissance et testé la conception et l'efficacité opérationnelle du contrôle relatif à l'interprétation juridique des plans d'actions gratuites,
- évalué, avec l'aide de nos experts spécialisés en droit social, le caractère approprié de l'interprétation juridique des conditions des plans d'actions gratuites par la Direction, en analysant les règlements des plans d'actions gratuites et la documentation juridique, y compris les procès-verbaux des assemblées générales et les procès-verbaux des Conseils d'administration,
- vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés sur ces paiements fondés en actions.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

##### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DBV Technologies par l'assemblée générale du 8 juin 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 3 juin 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 1<sup>ère</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 6<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 mars 2021

Paris La Défense, le 17 mars 2021

KPMG Audit

Deloitte & Associés



Cédric Adens  
Associé

Hélène De Bie  
Associée

## COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

### État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019	01/01/2019 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles		41	48	34
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4	9 877	23 129	–
Immobilisations corporelles	5	24 792	25 019	23 151
Actifs financiers non courants	6	29 935	18 523	6 908
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>64 645</b>	<b>66 719</b>	<b>30 092</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	7	–	2 289	1 794
Créances clients et comptes rattachés	8	2 230	–	–
Autres actifs courants	9	8 792	9 011	24 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	196 352	193 255	140 572
<b>Total des actifs courants</b>		<b>207 375</b>	<b>204 554</b>	<b>166 561</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>272 020</b>	<b>271 273</b>	<b>196 653</b>

	Note	31/12/2020	31/12/2019	01/01/2019 <sup>(1)</sup>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	11	6 518	5 645	3 770
Primes liées au capital	11	996 850	847 274	640 383
Réserves		(644 940)	(470 769)	(289 904)
Écarts de conversion		6 211	(16 946)	(15 919)
Résultat de la période		(159 374)	(172 470)	(199 458)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>205 265</b>	<b>192 734</b>	<b>138 872</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	12	543	810	1 464
Obligations locatives à plus d'un an	4	10 496	21 995	–
Provisions non courantes	13	2 527	1 656	1 759
Autres passifs non courants	12	475	80	4 690
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>14 042</b>	<b>24 541</b>	<b>7 913</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	12	724	648	1 375
Obligations locatives à moins d'un an	4	3 708	3 686	–
Provisions courantes	13	5 016	724	1 454
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 338	24 004	32 709
Autres passifs courants	14	22 926	24 936	14 330
<b>Total des passifs courants</b>		<b>52 713</b>	<b>53 999</b>	<b>49 868</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>272 020</b>	<b>271 273</b>	<b>196 653</b>

(1) Au 31 décembre 2020, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar américain afin de pouvoir mieux refléter sa performance financière, la Société étant désormais considérée comme un émetteur national américain aux États-Unis. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2020, la Société a identifié une erreur non significative dans les états financiers des périodes précédentes concernant la détermination de la période d'acquisition des droits pour plusieurs plans d'actions gratuites attribués en 2017, 2018 et 2019. Cf. Note 3 – Changements rétrospectifs.



### Compte de résultat consolidé (en milliers de dollars)

	Note	Au 31 décembre	
		2020	2019 <sup>(1)</sup>
<b>Produits opérationnels</b>			
Chiffre d'affaires	16	–	–
Autres revenus	16	11 276	14 708
<b>Total des produits</b>		<b>11 276</b>	<b>14 708</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Recherche & Développement	17	(101 157)	(114 663)
Frais commerciaux	17	(9 674)	(21 438)
Frais généraux	17	(35 109)	(48 954)
Coûts de restructuration et assimilés	18	(22 994)	–
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>(168 934)</b>	<b>(185 055)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>			
Produits financiers	20	244	76
Charges financières	20	(1 970)	(1 588)
<b>Résultat financier</b>		<b>(1 726)</b>	<b>(1 512)</b>
Impôt sur les sociétés	21	10	(610)
<b>Résultat net</b>		<b>(159 374)</b>	<b>(172 469)</b>
<b>Résultat de base et dilué par action (\$/action)</b>	<b>24</b>	<b>(2,95)</b>	<b>(4,66)</b>

### État du résultat global (en milliers de dollars)

	Au 31 décembre	
	2020	2019 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>(159 374)</b>	<b>(172 469)</b>
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies, nets d'impôts	436	592
Écarts de conversion susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	23 088	(959)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(135 849)</b>	<b>(172 836)</b>

(1) Au 31 décembre 2020, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar américain afin de pouvoir mieux refléter sa performance financière, la Société étant désormais considérée comme un émetteur national américain aux États-Unis. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2020, la Société a identifié une erreur non significative dans les états financiers des périodes précédentes concernant la détermination de la période d'acquisition des droits pour plusieurs plans d'actions gratuites attribués en 2017, 2018 et 2019. Cf. Note 3 – Changements rétrospectifs.

**État des flux de trésorerie consolidés (en milliers de dollars)**

	Note	31/12/2020	31/12/2019 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(159 374)</b>	<b>(172 469)</b>
<b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles :</b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Amortissements et dépréciations		15 783	6 381
Engagements de retraite		(376)	522
Charges calculées liées aux paiements en actions		(1 130)	17 239
Autres éléments		1 657	1 001
<b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>		<b>(143 440)</b>	<b>(147 326)</b>
Stocks	7	2 327	(527)
Créances clients	8	(2 070)	34
Autres actifs courants	9	(9 270)	3 190
Fournisseurs	14	(5 082)	(7 653)
Autres passifs courants et non courants	14	(3 357)	8 398
<b>Variation du besoin de fonds de roulement</b>		<b>(17 452)</b>	<b>3 441</b>
<b>Flux de trésorerie net liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(160 892)</b>	<b>(143 885)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(2 732)	(5 567)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(29)	(30)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(103)	(65)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 865)</b>	<b>(5 662)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation des avances remboursables	12	–	–
Diminution des avances remboursables	12	(303)	(1 322)
Actions d'autocontrôle		(563)	172
Augmentation de capital	11	150 449	208 766
Remboursement des dettes locatives	4	(3 709)	(3 327)
Intérêts sur obligations locatives	4	(1 002)	(1 135)
Autres flux de trésorerie liés aux activités financières		(36)	(38)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>		<b>144 837</b>	<b>203 116</b>
<b>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</b>		<b>(18 920)</b>	<b>53 569</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		193 255	140 572
Incidence des variations du cours des devises		22 017	(886)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	10	196 352	193 255

(1) Au 31 décembre 2020, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar américain afin de pouvoir mieux refléter sa performance financière, la Société étant désormais considérée comme un émetteur national américain aux États-Unis. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2020, la Société a identifié une erreur non significative dans les états financiers des périodes précédentes concernant la détermination de la période d'acquisition des droits pour plusieurs plans d'actions gratuites attribués en 2017, 2018 et 2019. Cf. Note 3 – Changements rétroactifs.

## État des variations des capitaux propres consolidés<sup>(1)</sup>

<i>(en milliers de dollars)</i>	Capital social Actions ordinaires			Réserves	Résultat de la période	Écarts de conversion	Total capitaux propres
	Nombre d'actions (note 11)	Montants	Primes liées au capital				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>30 157 777</b>	<b>3 770</b>	<b>640 383</b>	<b>(289 904)</b>	<b>(199 458)</b>	<b>(15 919)</b>	<b>138 872</b>
Résultat net					(172 469)		(172 469)
Autres éléments du résultat global				592		(959)	(357)
Affectation du résultat				(199 458)	199 458		–
Augmentation de capital	16 870 733	1 875	206 891				208 766
Neutralisation des actions propres				693			693
Paiements fondés sur des actions				17 239			17 239
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>47 028 510</b>	<b>5 645</b>	<b>847 274</b>	<b>(470 838)</b>	<b>(172 469)</b>	<b>(16 877)</b>	<b>192 734</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>47 028 510</b>	<b>5 645</b>	<b>847 274</b>	<b>(470 838)</b>	<b>(172 469)</b>	<b>(16 877)</b>	<b>192 734</b>
Résultat net					(159 374)		(159 374)
Autres éléments du résultat global				436		23 088	23 524
Affectation du résultat				(172 469)	172 469		–
Augmentation de capital	7 900 677	873	149 576				150 449
Neutralisation des actions propres				(939)			(939)
Paiements fondés sur des actions				(1 130)			(1 130)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>54 929 187</b>	<b>6 518</b>	<b>996 850</b>	<b>(644 940)</b>	<b>(159 374)</b>	<b>6 211</b>	<b>205 265</b>

(1) Au 31 décembre 2020, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar américain afin de pouvoir mieux refléter sa performance financière, la Société étant désormais considérée comme un émetteur national américain aux États-Unis. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2020, la Société a identifié une erreur non significative dans les états financiers des périodes précédentes concernant la détermination de la période d'acquisition des droits pour plusieurs plans d'actions gratuites attribués en 2017, 2018 et 2019. Cf. Note 3 – Changements rétrospectifs.

## Notes aux états financiers

### Note 1 : La Société

Créée en 2002, DBV Technologies S.A. (« DBV Technologies » ou « la Société »), société de droit français, est une société biopharmaceutique spécialisée, au stade clinique, qui vise à changer le domaine de l'immunothérapie en développant une nouvelle plateforme technologique appelée Viaskin™.

L'approche thérapeutique de la Société repose sur l'immunothérapie épicutanée, ou EPIT™, une méthode exclusive pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte à l'aide de Viaskin™.

## Faits marquants de 2020

### Programmes cliniques

#### Viaskin™ Peanut pour les enfants de 4 à 11 ans

Le 4 octobre 2019, la Société a annoncé que la FDA avait accepté le dépôt de la demande d'enregistrement du BLA du produit d'immunothérapie par voie épicutanée Viaskin™ Peanut encore au stade expérimental, dans le traitement de l'allergie à l'arachide chez les enfants âgés de 4 à 11 ans.

En janvier 2020, la Société a annoncé des résultats positifs obtenus à l'issue de l'extension en ouvert pour trois ans de l'essai de phase III PEPITES (PEOPLE) évaluant l'efficacité et l'innocuité à long terme du médicament expérimental Viaskin™ Peanut chez des enfants de 4 à 11 ans allergiques à l'arachide. Les résultats ont démontré un bénéfice clinique à long terme, comme le montre l'augmentation de la dose réactive (DR), qui peut réduire la probabilité de réaction en cas d'exposition accidentelle aux arachides. Après trois ans, 75,9 % (107/141) des patients présentaient une augmentation de leur DR par rapport à leur valeur de référence et que 51,8 % (73/141) des patients étaient parvenus à une DR d'au moins 1 000 mg de protéine d'arachide à la troisième année. Le profil d'innocuité de Viaskin™ Peanut coïncidait avec celui observé dans le programme clinique mené jusqu'à présent sur plus de 1 000 patients. Pendant l'essai PEOPLE, les événements indésirables les plus fréquents étaient des réactions cutanées légères ou modérées, localisées au niveau du site d'administration du traitement. Aucune utilisation d'adrénaline n'a été considérée associée au traitement. Aucun effet indésirable grave (EIG) considéré associé au traitement n'a été reporté. Un patient a présenté un cas d'anaphylaxie légère qui a été déterminée par l'investigateur comme étant possiblement liée au traitement, et qui s'est résolu sans traitement. L'observance du traitement est demeurée élevée tout au long de l'étude, avec une moyenne de 98 % au cours de la période de trois ans du traitement.

En février 2020, la Société a annoncé que la *Food and Drug Administration* (FDA) des États-Unis avait indiqué que la réunion du Comité consultatif sur les produits allergènes se tiendrait le 15 mai 2020 pour discuter de la demande de licence de produit biologique (*Biologics License Application* ou BLA) pour Viaskin™ Peanut. Le 16 mars 2020, la Société a annoncé que la FDA l'avait informée que, lors de l'examen de sa demande de BLA, elle avait identifié des interrogations concernant l'efficacité, et notamment l'impact de l'adhésion locale du patch. Par conséquent, la réunion du Comité consultatif sur les produits allergènes visant à examiner la demande de BLA prévue le 15 mai 2020 a été annulée.

Le 4 août 2020, la société a annoncé avoir reçu de la *Food and Drug Administration* (« FDA ») des États-Unis, une Lettre de Réponse Complète (« *Complete Response Letter* » ou « CRL ») concernant sa demande de licence de produits biologiques (« BLA ») pour le produit expérimental Viaskin™ Peanut. La Lettre de Réponse Complète indique que la FDA ne peut pas approuver la demande sous sa forme actuelle. La FDA a exprimé des inquiétudes concernant l'impact de l'adhésion locale du patch sur son efficacité et a indiqué la nécessité de modifier les patchs, pour ensuite réaliser une nouvelle étude sur le facteur humain (« *Human Factor Study* »). La FDA a également indiqué que des données cliniques additionnelles devraient être collectées pour étayer les modifications apportées au patch. Par ailleurs, la FDA a également demandé des données CFC supplémentaires (« Chimie, Fabrication et données de Contrôle »). L'Agence n'a soulevé aucun problème de sûreté lié au Viaskin™ Peanut.

Le 14 janvier 2021, la Société a annoncé la réception de réponses écrites de la part de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la société a présenté en octobre 2020. La Société estime que les commentaires reçus de la FDA offrent une approche réglementaire bien définie pour le futur. Dans ses échanges avec la FDA, DBV Technologies a proposé des solutions susceptibles de répondre aux deux importantes préoccupations identifiées par la FDA dans la CRL : l'impact de l'adhésion du patch sur l'efficacité et la nécessité d'apporter des modifications au patch. La FDA a partagé la position de DBV selon laquelle un patch Viaskin Peanut modifié ne devrait pas être considéré comme une nouvelle entité, sous réserve que la chambre d'occlusion du patch Viaskin Peanut actuel et la dose de protéines d'arachide de 250 µg (environ 1/1000 d'une cacahuète) restent inchangées et conservent les mêmes performances qu'auparavant. Afin de confirmer les données d'efficacité entre les patchs existants et modifiés, la FDA a demandé une évaluation comparant l'absorption de l'allergène (protéine d'arachide) entre les patchs chez les enfants de 4 à 11 ans allergiques aux arachides. La FDA a également recommandé la réalisation d'un essai clinique de contrôle de sécurité et d'adhésion d'une durée de 6 mois afin d'évaluer le patch modifié Viaskin™ Peanut au sein de la population de patients visée. La société a l'intention d'initier la sélection des prototypes de patchs modifiés au cours du premier trimestre 2021. Par ailleurs, la société entend soumettre le protocole d'essai clinique visant à évaluer la sécurité et l'adhésion du patch chez les enfants atteints d'allergie à

---

l'arachide à la FDA pour examen et commentaires au cours du second trimestre 2021 avant l'initiation de l'étude.

Le 2 novembre 2020, la société a annoncé que le dépôt de sa demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour son produit expérimental Viaskin® Peanut (DBV712) a été validé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). La validation de cette demande d'AMM confirme que la demande est suffisamment complète pour entamer le processus d'examen

### *Viaskin™ Peanut pour les enfants de 1 à 3 ans*

Le 26 juin 2020, la Société a annoncé que la Partie A d'EPITOPÉ a démontré que les deux doses étudiées (100 µg (n=20) et 250 µg (n=21)) ont été décrites comme bien tolérées, sans effets indésirables graves (EIG) liés au traitement. Les patients des deux groupes de traitement ont montré un effet de traitement constant après 12 mois de thérapie, comme l'ont montré les résultats d'un test de provocation alimentaire en

formel du patch épicutané expérimental non invasif à prise quotidienne unique visant à traiter l'allergie aux arachides chez les enfants âgés de 4 à 11 ans. Suite à cette validation de l'AMM, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA examinera la demande et fera une recommandation à la Commission européenne (CE) sur l'octroi éventuel d'une autorisation de mise sur le marché. DBV s'attend à recevoir la première série de questions de l'EMA environ 120 jours après cette validation.

double aveugle contrôlé par placebo et les résultats des analyses de biomarqueurs. Les patients de la Partie A n'ont pas été inclus dans la Partie B et l'étude n'était pas statistiquement conçue pour démontrer la supériorité d'une dose ou de l'autre par rapport au placebo. Ces résultats valident l'étude en cours sur la dose de 250 µg dans cette tranche d'âge, qui est la dose également étudiée dans la Partie B de l'étude.

### Financements

En date du 8 avril 2019, la Société a annoncé la réalisation de son offre globale d'un total de 6 000 000 d'actions ordinaires réservée à certaines catégories d'investisseurs dans le cadre (i) d'une offre de 2 447 500 actions ordinaires sous la forme de 4 895 000 *American Depositary Shares* (« ADS ») aux États-Unis, au Canada et dans certains autres pays en dehors de l'Europe, au prix de 6,75 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,1233 dollar pour 1 euro), et (ii) d'un placement privé de 3 552 500 actions ordinaires en Europe (y compris en France), au prix de 12,02 euros par action ordinaire. Le nombre total d'actions ordinaires (y compris sous la forme d'ADS) émises dans le cadre de l'offre globale comprend l'exercice de l'option de surallocation consentie aux banques chefs de file et teneurs de livres associés leur permettant de souscrire à des actions ordinaires supplémentaires (y compris sous forme d'ADS). Le montant total brut résultant de l'offre globale, y compris au résultat de l'exercice de l'option de surallocation consentie aux banques chefs de file et teneurs de livres associés leur permettant de souscrire à des actions ordinaires supplémentaires (y compris sous forme d'ADS), s'élève à environ 81,0 millions de dollars, avant déduction des commissions et dépenses estimées.

Le 15 octobre 2019, la Société a annoncé le règlement-livraison intervenu le 11 octobre 2019, de son offre globale d'un total de 9 484 066 actions ordinaires réservée à certaines catégories d'investisseurs dans le cadre (i) d'une offre de 7 914 622 actions ordinaires sous la forme de 15 829 244 *American Depositary Shares* (« ADS ») aux États-Unis, au Canada et dans certains autres pays en dehors de l'Europe, au prix de 6,59 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,0945 dollar pour 1 euro), et (ii) d'un placement privé de 1 569 444 actions ordinaires en Europe (y compris en France), au prix de 12,04 euros par action ordinaire. La Société annonce également le règlement-livraison ce jour de 1 368 667 actions ordinaires supplémentaires sous la forme de 2 737 334 ADS, au prix de 6,59 dollars américains par ADS, en lien avec l'exercice dans son intégralité, par les banques chefs de file et teneurs de livres associés, de l'option de surallocation leur permettant de

souscrire à des actions ordinaires supplémentaires sous la forme d'ADS (l'« Option »). Le montant total brut résultant de l'offre globale, après exercice de l'Option, s'élève à environ 143,0 millions de dollars, avant déduction des commissions et dépenses estimées. Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire.

Le 4 février 2020, la Société a annoncé le règlement-livraison de son offre globale d'un total de 7 500 000 actions ordinaires dans le cadre (i) d'une offre au public de 4 535 581 actions ordinaires sous la forme de 9 071 162 d'ADS, aux États-Unis, au Canada et dans certains pays en dehors de l'Europe, au prix de 10,25 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro), et (ii) d'une offre exclusivement adressée à des investisseurs qualifiés en Europe (y compris en France) de 2 964 419 actions ordinaires, au prix de 18,63 euros par action ordinaire (ensemble, l'« Offre Globale »).

Le 2 mars 2020, la Société a annoncé que les banques chefs de file et teneurs de livres associés intervenant dans le cadre de l'offre globale initiale précédemment annoncée ont exercé partiellement leur option de surallocation pour souscrire 338 687 actions ordinaires supplémentaires sous la forme de 677 374 ADS, au prix de 10,25 dollars par ADS, avant déduction des commissions et dépenses estimées (l'« Option »). Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire et le prix de 10,25 dollars par ADS correspond à un prix de 18,63 euros par action ordinaire (représentant deux ADS) sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro. Le règlement-livraison de l'Option a eu lieu le 4 mars 2020, sous réserve des conditions usuelles.

Par conséquent, après exercice partiel de l'Option, le nombre total d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'offre globale s'élève à 7 838 687 actions ordinaires, dont 4 874 268 actions ordinaires sous la forme de 9 748 536 ADS, portant le montant total brut attendu de l'opération à environ 160,7 millions de dollars et le montant net à environ 150,0 millions de dollars.

Cette opération est retranscrite dans le tableau de variation des capitaux propres et précisée dans la note 11 de l'annexe.

## Restructuration

La société a lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'offrir une latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin™ Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration entraînera la suppression de plus de 200 emplois, ce qui permettra de disposer d'une équipe restante de 90 personnes se consacrant à la poursuite de l'innovation et au développement scientifique de nouvelles thérapies. La société prévoit que la mise en œuvre complète des mesures de réduction

des coûts à l'échelle du groupe sera achevée d'ici le second semestre 2021.

Les coûts de restructuration, estimés à 23,0 millions de dollars au 31 décembre 2020, sont principalement composés des charges de personnel, des honoraires de conseils et d'avocats liés à la restructuration, ainsi que des dépréciations d'installations et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

La note 18 de l'annexe précise la nature et le montant de la provision constatée dans les comptes à la fin de l'exercice.

## Autres événements marquants

### *Pandémie de COVID-19*

Le 11 mars 2020, l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Cette crise sanitaire mondiale a conduit de nombreux pays à imposer à l'échelle nationale des mesures de confinement et des interdictions de déplacement. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le groupe a décidé de prendre toutes les mesures visant en priorité à garantir la sécurité de ses collaborateurs, la poursuite de essais cliniques en cours, dans le respect des directives des autorités dans chacun des pays. La Société a enregistré une diminution significative de l'inclusion de nouveaux patients dans ces études cliniques et elle a dû adapter les protocoles de ses

essais cliniques car les patients restent soumis à des restrictions de déplacement (confinement).

La société a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de Covid-19. Au 31 décembre 2020, ces incertitudes ont été prises en compte dans les hypothèses fondant les estimations et jugements utilisés par la société. La société continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation. Les effets de la pandémie de Covid-19 sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière et dans le compte de résultat consolidés conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

### *Poursuites judiciaires*

Une plainte en recours collectif (« *Class action* américaine ») a été déposée le 15 janvier 2019 devant la Cour de district des États-Unis pour le district du New Jersey, intitulée Travis Ito-Stone c. DBV Technologies, et autres, affaire n° 2:19-cv-00525. La plainte alléguait que la Société, son ancien Directeur Général, son Directeur Général actuel et son ancien Directeur Général adjoint avaient enfreint certaines lois fédérales sur les valeurs mobilières, en particulier les sections 10(b) et 20(a) de l'*Exchange*

*Act*, et la règle 10b-5 promulguée en vertu de cette loi. Les plaignants réclament des dommages-intérêts non spécifiés au nom d'une prétendue catégorie d'acheteurs de nos titres entre le 14 février 2018 et le 16 mars 2020.

La Société estime que les allégations contenues dans la plainte modifiée sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement ses droits.

### *Changement de monnaie de présentation des états financiers consolidés*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, DBV Technologies est soumise à la réglementation de la *Securities and Exchange Commission* américaine (« SEC »), ainsi qu'aux autres règles et réglementations applicables aux émetteurs nationaux américains (« *domestic issuers* »), en plus des réglementations françaises et européennes déjà applicables à la Société. DBV est désormais tenue de déposer auprès de la SEC des rapports périodiques (notamment des rapports courants sous le formulaire 8-K (« Form 8-K ») et des rapports trimestriels sous le formulaire 10-Q (« Form 10-Q »)) et des déclarations d'enregistrement dans les formulaires requis pour les émetteurs nationaux américains. En vertu des règles de la SEC, la Société doit préparer ses états

financiers consolidés conformément aux principes comptables américains (*Generally Accepted Accounting Principles in the United States – US GAAP*). Par ailleurs, la Société continue à préparer des états financiers consolidés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne, pour publication en France et dans l'Union européenne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les états financiers de la Société, déposés auprès de la SEC et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (y compris dans le présent document d'enregistrement universel de la Société) sont présentés en dollars américains.

---

## Note 2 : Principes généraux et déclaration de conformité

### Remarques préliminaires :

---

#### Déclaration de conformité

---

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2020 ont été adoptés, le cas échéant, par le Groupe :

- Amendements limités à IFRS 3 – Définition d'une entreprise ;

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif » ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 dans le cadre de la phase 1 de la réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Amendements du Cadre Conceptuel du référentiel IFRS.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des autres amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de la Société.

Par ailleurs, Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés à la Covid-19 a été publié par l'IASB en mai 2020 et approuvé par l'Union Européenne en octobre 2020 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de la Société.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à savoir notamment les améliorations annuelles – Cycle des normes 2018-2020.

À la date d'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'analyse de l'impact de ces normes est en cours par le Groupe.

Conformément à l'article L. 222-3 du règlement général de l'AMF, la Société a opté pour le report d'un an de l'obligation d'établissement de son rapport financier annuel selon un format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué no. 2019/815 du 17 décembre 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars 2021.

## Note 3 : Principes comptables

### Périmètre de consolidation

---

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Le contrôle est obtenu lorsque la Société :

- a le pouvoir sur la société émettrice ;
- est exposée, ou a des droits, à rendements variables de son implication avec l'entreprise détenue ; et
- a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence sur ses rendements.

La Société réévalue si elle contrôle une entité émettrice dès lors que les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements pour un ou plusieurs des trois éléments de contrôle énumérés ci-dessus.

La consolidation des filiales commence lorsque la Société obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque la Société perd le contrôle de la filiale.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Tous les actifs, tous les passifs, tous les produits, toutes les charges et tous les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés en consolidation.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est composé de 5 entités, une société mère DBV Technologies SA, société anonyme dont le siège social est situé au 177/181 avenue Pierre Brossolette, 92120 Montrouge, France, et ses quatre filiales :

- DBV Technologies Inc., créée le 7 avril 2014 et basée à Summit, New Jersey, États-Unis d'Amérique ;
- DBV Technologies Australia Pty Ltd., créée le 3 juillet 2018 et basée dans le New South Wales, Australie ;
- DBV Technologies Canada Ltd., créée le 13 août 2018 et basée à Ottawa, Ontario, Canada ;
- DBV Pharma, SAS, créée le 21 décembre 2018 et basée à Paris, France.

Le capital de chacune des filiales est détenu à 100 % par DBV Technologies SA et celles-ci font l'objet d'une consolidation à 100 %.

## Retraitements rétrospectifs

Au 31 décembre 2020, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar américain afin de pouvoir mieux refléter sa performance financière, la Société étant désormais considérée comme un émetteur national américain aux États-Unis.

Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités de l'euro au dollar américain. Les écarts de conversion cumulés sont présentés comme si le Groupe avait appliqué le dollar comme devise de présentation depuis la création de la société mère.

La devise fonctionnelle de la société mère demeure l'euro. Les écarts de conversion provenant de la maison mère sont présentés dans le poste « Écarts de conversion » des capitaux propres.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle du Groupe, les transactions dans les monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont comptabilisées aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de déclaration, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires à la juste valeur qui sont libellés en devises étrangères sont convertis en fonction des taux en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les principaux retraitements rétrospectifs pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 sont présentés comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	Comptes consolidés publiés au 31/12/2018 en milliers d'euros	Changement rétrospectif <sup>(1)</sup>	Comptes consolidés modifiés au 31/12/2018 en milliers d'euros	Comptes consolidés au 31/12/2018 convertis en milliers de dollars <sup>(2)</sup>	Écarts de conversion <sup>(3)</sup>	Comptes consolidés au 31/12/2018 retraités en milliers de dollars
<b>Capitaux propres</b>						
Capital social	3 016	–	3 016	3 452	318	3 770
Primes liées au capital	539 292	–	539 292	617 488	22 894	640 383
Réserves	(256 714)	5 237	(251 477)	(287 942)	(1 962)	(289 904)
Écarts de conversion	1 768	–	1 768	2 024	(17 947)	(15 919)
Résultat de la période	(166 076)	(5 237)	(171 313)	(196 154)	(3 304)	(199 458)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>121 286</b>	<b>–</b>	<b>121 286</b>	<b>138 868</b>	<b>–</b>	<b>138 872</b>
<b>Résultat de base et dilué par action (devise /action)</b>	<b>(5,74)</b>	<b>(0,18)</b>	<b>(5,92)</b>	<b>(6,78)</b>		<b>(6,90)</b>

(1) Changement rétrospectif lié à la réinterprétation des périodes d'acquisition de plans d'attribution d'actions.

(2) Conversion au taux de clôture €/U.S.\$ de 1,1450.

(3) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,1450 U.S.\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion de consolidation.



<i>(en milliers de dollars)</i>	Comptes consolidés publiés au 31/12/2019 en milliers d'euros	Changement rétrospectif <sup>(1)</sup>	Comptes consolidés modifiés au 31/12/2019 en milliers d'euros	Comptes consolidés publiés au 31/12/2019 convertis en milliers de dollars US <sup>(2)</sup>	Écarts de conversion <sup>(3)</sup>	Comptes consolidés au 31/12/2019 retraités en milliers de dollars US
<b>Capitaux propres</b>						
Capital social	4 703	–	4 703	5 283	362	5 645
Primes liées au capital	725 460	–	725 460	814 982	32 291	847 274
Réserves	(406 719)	476	(406 243)	(456 374)	(14 464)	(470 838)
Écarts de conversion	1 706	–	1 706	1 916	(18 794)	(16 877)
Résultat de la période	(153 587)	(476)	(154 063)	(173 074)	605	(172 469)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>171 563</b>	<b>–</b>	<b>171 563</b>	<b>192 734</b>	<b>–</b>	<b>192 734</b>

(1) Changement rétrospectif lié à la réinterprétation des périodes d'acquisition de plans d'attribution d'actions.

(2) Conversion au taux de clôture €/U.S.\$ de 1,1234.

(3) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,1234 U.S.\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion de consolidation.

	Comptes consolidés publiés au 31/12/2019 en milliers d'euros	Changement rétrospectif <sup>(1)</sup>	Comptes consolidés modifiés au 31/12/2019 en milliers d'euros	Comptes consolidés au 31/12/2019 retraités en milliers de dollars US
<b>Produits opérationnels</b>	<b>13 139</b>	<b>–</b>	<b>13 139</b>	<b>14 708</b>
Recherche & Développement	(101 497)	(930)	(102 426)	(114 663)
Frais commerciaux	(18 941)	(209)	(19 150)	(21 438)
Frais généraux	(44 401)	662	(43 739)	(48 954)
<b>Total des charges</b>	<b>(164 839)</b>	<b>(476)</b>	<b>(165 315)</b>	<b>(185 055)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(151 700)</b>	<b>(476)</b>	<b>(152 177)</b>	<b>(170 347)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 341)</b>	<b>–</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(1 512)</b>
Impôt sur les sociétés	(545)	–	(545)	(610)
<b>Résultat net</b>	<b>(153 587)</b>	<b>(476)</b>	<b>(154 063)</b>	<b>(172 469)</b>
<b>Résultat de base et dilué par action (devise /action)</b>	<b>(4,15)</b>	<b>(0,01)</b>	<b>(4,16)</b>	<b>(4,66)</b>

(1) Changement rétrospectif lié à la réinterprétation des périodes d'acquisition de plans d'attribution d'actions.

## Principe de continuité d'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de son premier produit aux États-Unis et dans l'Union Européenne, s'il était approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« Complete Response Letter » ou « CRL ») de la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« BLA ») pour le produit expérimental Viaskin™ Peanut, la Société a diminué tous ses autres programmes cliniques et ses dépenses précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin™ Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner une flexibilité opérationnelle permettant de faire

progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin™ Peanut aux États-Unis et dans l'Union Européenne. Sur la base des recommandations reçues de la FDA en janvier 2021, des dispositions prises par la Société pour les mettre en œuvre, ainsi que des économies attendues de la mise en œuvre du plan de restructuration global, la Société estime désormais que son solde de trésorerie et d'équivalents en trésorerie de 196,4 millions de dollars au 31 décembre 2020 est suffisant pour financer ses opérations pour les 12 prochains mois au moins.

La Société envisage de continuer à rechercher des financements supplémentaires pour préparer la commercialisation de Viaskin™ Peanut, si elle est approuvée, et pour poursuivre d'autres travaux de recherche et de développement. La Société pourrait financer ses besoins en trésorerie futurs par une combinaison d'augmentations de capital par offres publiques ou placements privés, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de

collaboration, licences et développement ou d'autres formes de financements non dilutifs. En raison des perturbations des marchés financiers mondiaux résultant de la pandémie actuelle de Covid-19, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives. La pandémie actuelle de Covid-19 a déjà provoqué une volatilité extrême et des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit. Un ralentissement économique grave ou prolongé pourrait entraîner divers risques pour la Société, notamment une capacité réduite à se procurer des capitaux supplémentaires au

moment où elle en aura besoin ou à des conditions acceptables pour la Société.

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2020 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

La gestion du risque de liquidité est présentée en note 25 de l'annexe.

### 3.1 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,

- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

L'application de ce principe a conduit à comptabiliser l'ensemble des coûts de développement en charges.

#### *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

### 3.2 Contrats de location

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la norme IFRS 16 aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement, par la comptabilisation au bilan d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation. La durée de location est définie contrat par contrat par la Société

et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

La Société a décidé d'exempter de ces modalités de reconnaissance les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois ainsi que les contrats de location de faible valeur.

#### *Évaluation du droit d'utilisation des actifs*

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;

- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Les actifs loués sont principalement des actifs immobiliers et, de manière plus marginale, des équipements industriels et des véhicules de tourisme.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location pour la composante loyer.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

---

### Évaluation de la dette de loyer

---

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers contractuels.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Les taux d'actualisation sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la Société auquel est ajouté un spread qui lui est propre et qui tient compte de la nature et de la durée totale du contrat.

Les taux d'actualisation et durée résiduelle des contrats déterminés par la Direction sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

### 3.3 Immobilisations corporelles

---

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les

agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Poste d'immobilisations	Durée d'amortissement
Agencements et aménagement des constructions	9 ans
Outillage de recherche et développement et de production	5 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

### 3.4 Actifs financiers

---

La norme IFRS 9 définit les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

La Société ne dispose d'aucun instrument de couverture ni au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2019.

Les actifs financiers peuvent être classés en 3 catégories :

#### Actifs financiers au coût amorti

---

Il s'agit essentiellement de la trésorerie, des prêts et créances accordés, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ajustés des provisions sur pertes de crédit attendues.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

---

Il peut s'agir notamment :

- d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie ne sont pas représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital ou qui ne sont pas gérés dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et de cession des actifs ou de simple collecte des flux de trésorerie ;

- d'instruments pour lesquels la Direction a opté pour la juste valeur par le compte de résultat lors de la reconnaissance initiale de l'actif financier en cas d'asymétrie comptable avec une autre opération.

Les gains et pertes résultant de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique « Produits financiers ou Charges financières ».

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Il peut s'agir d'instruments de dette dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les

flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif. La Société ne détient pas ce type d'instruments ni au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2020.

### *Dépréciation des actifs financiers au coût amorti*

La Société considère qu'un actif financier est déprécié selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiement tout au long de la durée de détention de

l'actif. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

### **3.5 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants**

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est

comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### **3.6 Stocks et encours**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Ces coûts correspondent aux coûts de production calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à leur emplacement et à leur état actuel.

Les stocks sont exclusivement composés de travaux en cours relatifs à la production des premiers lots qui peuvent être utilisés pour la commercialisation.

Lors des phases de lancement de nouveaux produits dans l'attente de l'obtention des autorisations réglementaires, les stocks constitués sont entièrement dépréciés. La provision est reprise lorsque l'autorisation de mise sur le marché devient hautement probable.

### **3.7 Capital**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés

dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

### **3.8 Paiements en actions**

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscription de parts de créateur d'entreprise » BSPCE, d'actions gratuites et de stock-options attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « bons de souscription d'actions » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charges en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, aux mandataires sociaux, membres du Comité scientifique et aux salariés de la Société ainsi qu'à certaines personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société.

En 2020, la Société a réinterprété les critères d'acquisition de plusieurs plans d'actions gratuites attribuées en 2017, 2018 et 2019. Un ajustement non significatif du montant des frais de personnel comptabilisés a été effectué dans les états financiers préparés conformément aux IFRS, tels que déposés dans le document d'enregistrement universel à hauteur de 6,2 millions de dollars (5,2 million d'euros) et 0,5 million de dollars (0,5 million d'euros) pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019, respectivement, engendrant une augmentation de la perte nette au titre des deux exercices pour ces mêmes montants, sans incidence sur le total des capitaux propres pour les deux périodes.

Les états financiers préparés par la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et 2019 reflètent la réinterprétation des périodes d'acquisition de plans d'attribution d'actions pour toutes les périodes présentées.

Les plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres ne sont soumis à aucune condition de marché. Les caractéristiques des plans sont présentées en note 19.

---

### 3.9 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

---

#### *Passifs financiers non dérivés*

---

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur

et toute variation en résultant qui prend en compte les charges d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les autres passifs financiers non dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Instruments financiers composés*

---

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti

selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat.

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2019 et 2020.

#### *Instruments financiers dérivés*

---

Les dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont généralement comptabilisées en résultat net.

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2019 et 2020.

### 3.10 Subventions et avances conditionnées

---

#### *Subventions*

---

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions, et
- les subventions seront reçues.

Les subventions non remboursables sont présentées en produits constatés d'avance et reconnus en produits au compte de résultat sur la durée du programme de recherche auquel les subventions se rapportent.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

#### *Avances conditionnées*

---

La Société reçoit également de temps à autre des aides financières sous la forme d'avances conditionnées, qui sont des avances remboursables en totalité ou en partie sur la base de la reconnaissance par le bailleur de fonds d'un succès technique ou commercial du projet connexe par l'entité de financement. Les détails concernant les avances conditionnées sont fournis à la note 12.

Le montant résultant de l'avantage réputé du fait de la nature sans intérêt est considéré comme une subvention à des fins comptables. Cet avantage réputé est déterminé en appliquant

un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt effectif au cours de la période de temps qui correspond à la période du remboursement des avances.

Dans le cas d'un changement de calendrier de paiement des remboursements stipulés des avances conditionnées, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur nette comptable de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie futurs attendus. L'ajustement qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

### 3.11 Provisions

#### *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle

provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### *Engagement de retraite*

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de

crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondant à celle estimée pour le versement des prestations.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

### 3.12 Produits des activités ordinaires

La Société comptabilise des produits en respect d'IFRS 15 lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à

la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

### 3.13 Autres revenus

#### *Subventions*

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles qu'OSEO ou la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

#### *Crédit Impôt Recherche*

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le

calcul du Crédit Impôt Recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du Crédit Impôt Recherche depuis sa création.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société ne bénéficie plus du remboursement immédiat du CIR du fait de la perte du statut de PME au sens de la réglementation communautaire. Le CIR sera désormais remboursé dans un délai de 3 ans à compter de la déclaration en cas d'impossibilité d'imputation sur l'impôt sur les sociétés dû par la Société.

La part du CIR remboursable à plus d'un an est enregistrée en autres actifs non courants.

---

### Contrat de collaboration

---

La Société a conclu des accords de collaboration en matière de recherche et développement qui peuvent consister en des paiements initiaux non remboursables et des paiements d'étape (« milestone »).

Les paiements initiaux non remboursables pour les programmes de recherche et développement sont reportés en tant que passif contractuel et reconnu en produit lorsque l'obligation de performance est satisfaite, au fur et à mesure que le client reçoit les avantages des services.

Les milestones représentent des montants reçus, dont la réception dépend de la réalisation de certaines étapes scientifiques, réglementaires ou commerciales. Ces paiements sont considérés comme une contrepartie variable. La Société comptabilise les milestones lorsqu'il est hautement probable que le produit comptabilisé ne sera pas annulé par la suite. Il s'agit notamment de déterminer si l'obligation de performance est

remplie et peut l'être lorsque l'événement déclencheur s'est produit, selon la nature de l'événement déclencheur, qu'il n'y a pas d'autres éventualités ou services à fournir en ce qui concerne cet événement et que le cocontractant n'a pas le droit d'exiger le remboursement du paiement. L'événement déclencheur peut être l'atteinte de résultats scientifiques par la Société ou par une autre partie à l'accord, des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits développés dans le cadre de l'accord.

La Société comptabilise les produits selon la méthode du pourcentage d'avancement. La Société met régulièrement à jour la mesure de l'avancement des travaux et actualise en conséquence le montant cumulé des produits comptabilisés. La Société peut être amenée à comptabiliser une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à comptabiliser jusqu'à l'achèvement des obligations de performance.

### 3.14 Impôts

---

#### Impôt sur les bénéfices

---

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

### 3.15 Information sectorielle

---

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation

future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont principalement localisés en France.

### 3.16 Autres éléments du résultat global

---

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes

applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

### 3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

---

Les estimations et les jugements auxquels la Direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, la Direction a utilisé des jugements et des estimations significatifs dans les domaines suivants :

- l'évaluation des coûts et la mesure de l'avancement des activités de développement menées dans le cadre de l'accord de collaboration avec Nestlé Health Science ;
- l'évaluation de la juste valeur des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et/ou dirigeants est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité

attendue du titre ainsi que l'estimation des dates prévisionnelles d'atteinte des conditions de performance pour la durée de l'étalement de la charge issus de l'octroi de stock-options ;

- l'évaluation du montant du Crédit d'Impôt Recherche est basée sur les dépenses internes et externes supportées par la Société pendant l'exercice. Seules les dépenses de recherche éligibles sont prises en compte dans le calcul du Crédit Impôt Recherche ;
- l'estimation des provisions pour risque et charge.

La Direction a également utilisé des jugements et des estimations dans les domaines suivants :

- les hypothèses utilisées dans l'évaluation des actifs du droit d'utilisation des contrats de location ;
- la dépréciation des actifs du droit d'utilisation liés aux contrats de location et aux immobilisations corporelles.

### 3.18 Présentation des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur

En application d'IFRS 13, Évaluation à la juste valeur et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

### 3.19 Événements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements

ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

#### Note 4 : Contrat de location

##### Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)	Immobilier	Autres actifs	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	–	–	–
Première application d'IFRS 16	26 747	378	27 125
Entrées d'actifs	–	146	146
Dotation aux amortissements	(3 647)	(140)	(3 786)
Change et divers	(350)	(6)	(356)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>22 750</b>	<b>379</b>	<b>23 129</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>22 750</b>	<b>379</b>	<b>23 129</b>
Entrées d'actifs	–	–	–
Dotation aux amortissements	(3 695)	(144)	(3 839)
Effets liés à la restructuration	(10 008)	–	(10 008)
Change et divers	631	(36)	595
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>9 678</b>	<b>199</b>	<b>9 877</b>

##### Analyse des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)	31/12/2020	31/12/2019
À moins d'un an	3 708	3 686
De un à cinq ans	8 706	14 921
Plus de cinq ans	1 790	7 073
<b>Total</b>	<b>14 205</b>	<b>25 681</b>

Au 31 décembre 2020, la charge d'intérêts sur les obligations locatives est de 1 002 milliers de dollars contre 1 135 milliers de dollars au 31 décembre 2019.

La Société a lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'offrir une latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin™ Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration a entraîné une réduction significative de la main-d'œuvre. Suite au lancement de la restructuration, la Direction a décidé de redimensionner ses installations.

L'évaluation ultérieure de la durée de vie utile des actifs du droit d'utilisation liés à chaque bail individuel a mis en évidence :

- une réduction de la durée d'utilisation de certains droits d'utilisation ; et/ou
- une diminution significative du besoin d'espace pour les équipes.

Suite à l'identification des indices de pertes de valeur, la Société a comptabilisé une dépréciation partielle du droit d'utilisation des actifs correspondants. Cf. note 18 sur les coûts de restructuration et assimilés.



## Note 5 : Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	01/01/2019	Écarts de conversion	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Installations techniques, matériel et outillage	13 796	(259)	442	(13)	13 966
Installations générales, agencements	5 975	(99)	654	–	6 530
Matériel de bureau	905	(9)	12	–	908
Matériel informatique	1 740	(22)	186	–	1 903
Immobilisations en cours	8 687	(147)	5 567	(1 294)	12 813
<b>Total valeur brute</b>	<b>31 103</b>	<b>(536)</b>	<b>6 861</b>	<b>(1 308)</b>	<b>36 120</b>
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	(4 289)	74	(2 000)	–	(6 215)
Amortissements installations générales, agencements	(2 198)	36	(748)	–	(2 910)
Amortissements matériel de bureau	(515)	7	(142)	–	(650)
Amortissements matériel informatique	(950)	15	(391)	–	(1 327)
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>(7 952)</b>	<b>131</b>	<b>(3 281)</b>	<b>–</b>	<b>(11 101)</b>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>23 151</b>	<b>(405)</b>	<b>3 580</b>	<b>(1 308)</b>	<b>25 019</b>

<i>(en milliers de dollars)</i>	01/01/2020	Écarts de conversion	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Installations techniques, matériel et outillage	13 966	1 830	7 544	(268)	23 072
Installations générales, agencements	6 530	595	697	(55)	7 767
Matériel de bureau	908	46	16	–	970
Matériel informatique	1 903	104	215	(377)	1 846
Immobilisations en cours	12 813	755	2 732	(8 473)	7 828
<b>Total valeur brute</b>	<b>36 120</b>	<b>3 330</b>	<b>11 205</b>	<b>(9 173)</b>	<b>41 482</b>
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	(6 215)	(760)	(2 503)	–	(9 478)
Amortissements installations générales, agencements	(2 910)	(342)	(1 365)	–	(4 617)
Amortissements matériel de bureau	(650)	(42)	(207)	–	(899)
Amortissements matériel informatique	(1 327)	(81)	(289)	–	(1 697)
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>(11 101)</b>	<b>(1 225)</b>	<b>(4 364)</b>	<b>–</b>	<b>(16 690)</b>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>25 019</b>	<b>2 105</b>	<b>6 841</b>	<b>(9 173)</b>	<b>24 792</b>

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, les « Immobilisations en cours » sont principalement composées d'achat de matériaux pour la conception et la mise au point de futures machines industrielles (Gen 3.2 et 3.3). Au cours de l'exercice 2020 la Société a procédé à la mise en service de la Gen 4Bis.

Au 31 décembre 2020, suite à la réduction significative des effectifs ayant conduit à la révision de la durée de certains contrats de location, la Société a procédé à l'accélération de l'amortissement du matériel, des installations et des agencements correspondants.

## Note 6 : Actifs non courants

<i>(en milliers de dollars)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Crédit d'impôt Recherche	22 650	10 969
Garantie ligne de change	4 299	3 934
Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants	2 704	2 439
Contrat de liquidité	281	1 181
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>29 935</b>	<b>18 523</b>

Les actifs non courants sont composés de la part remboursable à plus d'un an du Crédit d'Impôt Recherche, de dépôts de garantie versés au bailleur et des fonds communs de placement ouverts (sociétés d'investissement à capital variable « SICAV ») donnés en garanties de contrats de locations ordinaires, du contrat de liquidité et du nantissement d'un compte bancaire

rémunéré garantissant une ligne de change non utilisée à la clôture. Dans le cadre du contrat de liquidité, 112 302 actions propres ont été portées en réduction des capitaux propres au 31 décembre 2020, avec un solde de trésorerie maintenu dans les actifs financiers.

### Crédit d'Impôt Recherche

La Société bénéficiait des dispositions des articles 244 *quater* B et 49 *septies* F du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Conformément aux principes décrits en Note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2020, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Depuis le 31 décembre 2019, la Société ne bénéficie plus du remboursement immédiat du CIR du fait de la perte du statut

de PME au sens de la réglementation communautaire. Le CIR est désormais remboursé dans un délai de 3 ans à compter de la déclaration en cas d'impossibilité d'imputation sur l'impôt sur les sociétés dû par la Société.

La part du CIR remboursable à plus d'un an, relative au CIR 2019 et au CIR 2020, est enregistrée en autres actifs non courants.

L'évolution de ce Crédit d'Impôt Recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Montant</b>
<b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>12 399</b>
+ Produit d'exploitation	10 937
– Paiement reçu	(12 130)
+/- Écart de conversion	(238)
<b>Bilan Créance au 31 décembre 2019</b>	<b>10 969</b>
<b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>10 969</b>
+ Produit d'exploitation	9 930
– Paiement reçu	–
+/- Écart de conversion	1 751
<b>Bilan Créance au 31 décembre 2020</b>	<b>22 650</b>

Au titre des comptes présentés, la Société a comptabilisé en autres revenus un Crédit d'Impôt Recherche de 10,9 millions de

dollars au 31 décembre 2019 et de 9,9 millions de dollars au 31 décembre 2020.

### Note 7 : Stocks et encours

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Stocks de matières premières	128	72
Stocks d'encours de production	11 591	3 539
Dépréciation des stocks	(11 720)	(1 322)
<b>Total des stocks en valeur nette</b>	<b>–</b>	<b>2 289</b>

Conformément aux pratiques de l'industrie, lors des phases de lancement de nouveaux produits dans l'attente de l'obtention des autorisations réglementaires, les stocks constitués sont

entièrement dépréciés. La provision est reprise lorsque l'autorisation de mise sur le marché devient hautement probable.

### Note 8 : Créances clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2020, les créances clients et comptes rattachés correspondent exclusivement aux montants dus dans le cadre

du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science suite à l'atteinte d'un milestone sur l'exercice.

## Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Autres créances fiscales	5 049	4 489
Charges constatées d'avance	3 162	3 596
Autres créances	581	926
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>8 792</b>	<b>9 011</b>

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'une demande de remboursement de TVA (effectuée en décembre 2020).

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'assurance, d'honoraires de conseils juridiques et scientifiques, ainsi que des avances versées dans le cadre de certaines études cliniques.

## Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Disponibilités	42 341	57 882
Équivalents de trésorerie	154 011	135 373
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>196 352</b>	<b>193 255</b>
Concours bancaires courants	–	–
<b>Total net trésorerie et équivalents de trésorerie porté à l'état des flux de trésorerie</b>	<b>196 352</b>	<b>193 255</b>

Les équivalents de trésorerie sont disponibles immédiatement sans pénalités significatives en cas de besoin de liquidités. Ils

sont évalués en utilisant la catégorie 1 « Évaluations à la juste valeur ».

## Note 11 : Capitaux propres

### 11.1 Capital social et primes liées au capital

Le capital social, au 31 décembre 2020, est fixé à la somme de 5 492 918,70 euros (soit 6 518 498 dollars converti au taux historique). Il est divisé en 54 929 187 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euro. Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »),

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BCE »), stock-options (« SO ») et actions gratuites (« AGA ») octroyés à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société. Le

tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 :

(en milliers de dollars)

Date	Nature des opérations	Capital	Primes liées au capital	Nombre d'actions
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>		<b>3 770,4</b>	<b>640 382,6</b>	<b>30 157 777</b>
08/04/2019	Émission en numéraire d'actions ordinaires	674,8	80 431,4	6 000 000
30/09/2019	Frais imputés sur la prime d'émission	–	(6 243,1)	
04/10/2019	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2,0	(2,0)	18 000
11/10/2019	Émission en numéraire d'actions ordinaires	1 047,3	125 068,4	9 484 066
15/10/2019	Émission en numéraire d'actions ordinaires	150,6	17 990,6	1 368 667
31/12/2019	Frais imputés sur la prime d'émission	–	(10 354,1)	
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>		<b>5 645,1</b>	<b>847 273,7</b>	<b>47 028 510</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>		<b>5 645,1</b>	<b>847 273,7</b>	<b>47 028 510</b>
16/01/2020	Émission en numéraire d'actions ordinaires	3,9	292,0	35 000
16/01/2020	Émission en numéraire d'actions ordinaires	2,8	140,4	24 990
04/02/2020	Émission en numéraire d'actions ordinaires	828,6	144 315,4	7 500 000
04/03/2020	Émission en numéraire d'actions ordinaires	37,7	6 563,6	338 687
30/09/2020	Frais imputés sur la prime d'émission	–	(1 735,3)	–
25/11/2020	Augmentation de capital par incorporation de réserves	0,2	(0,2)	2 000
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>6 518,3</b>	<b>996 849,6</b>	<b>54 929 187</b>

Le 4 février 2020, la Société a annoncé le règlement-livraison de son offre globale d'un total de 7 500 000 actions ordinaires dans le cadre (i) d'une offre au public de 4 535 581 actions ordinaires sous la forme de 9 071 162 d'ADS, aux États-Unis, au Canada et dans certains pays en dehors de l'Europe, au prix de 10,25 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro), et (ii) d'une offre exclusivement adressée à des investisseurs qualifiés en Europe (y compris en France) de 2 964 419 actions ordinaires, au prix de 18,63 euros par action ordinaire (ensemble, l'« Offre Globale »).

Le 2 mars 2020, la Société a annoncé que les banques chefs de file et teneurs de livres associés intervenant dans le cadre de l'offre globale initiale précédemment annoncée ont exercé partiellement leur option de surallocation pour souscrire 338 687 actions ordinaires supplémentaires sous la forme de

677 374 ADS, au prix de 10,25 dollars par ADS, avant déduction des commissions et dépenses estimées (l'« Option »). Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire et le prix de 10,25 dollars par ADS correspond à un prix de 18,63 euros par action ordinaire (représentant deux ADS) sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro. Le règlement-livraison de l'Option a eu lieu le 4 mars 2020, sous réserve des conditions usuelles.

Par conséquent, après exercice partiel de l'Option, le nombre total d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'offre globale s'élève à 7 838 687 actions ordinaires, dont 4 874 268 actions ordinaires sous la forme de 9 748 536 ADS, portant le montant total brut attendu de l'opération à environ 160,7 millions de dollars (soit environ 146,1 millions d'euros).

## 11.2 Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux

mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques.

Les principales caractéristiques de ces plans sont décrites dans la note 19 de l'annexe.

## Note 12 : Emprunts et dettes financières

### 12.1 Avances remboursables

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO.

Au 31 décembre 2018, la Société a bénéficié d'un contrat d'aide OSEO ImmunaVia. Ces avances étaient remboursables à 100 % à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial. L'avance OSEO ne portait pas intérêt.

La Société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'innovation Bpifrance Financement en novembre 2014.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>4<sup>e</sup> aide OSEO</b>	<b>Prêt 0 % Bpifrance</b>	<b>Total</b>
<b>Bilan dette ouverture 01/01/2019</b>	<b>715</b>	<b>2 123</b>	<b>2 838</b>
Encaissements	–	–	–
Remboursements	(699)	(672)	(1 371)
Autres mouvements	(16)	7	(9)
<b>Bilan dette au 31/12/2019</b>	<b>–</b>	<b>1 458</b>	<b>1 458</b>
LT			810
CT			648
Taux d'intérêt	2,05 %	Non	
Taux d'actualisation	1,5 %-1,8 %	3,20 %	
Maturité	7-9	2-7	

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Prêt 0 % Bpifrance</b>	<b>Total</b>
<b>Bilan dette ouverture 01/01/2020</b>	<b>1 458</b>	<b>1 458</b>
Encaissements	–	–
Remboursements	(303)	(303)
Autres mouvements	112	112
<b>Bilan dette au 31/12/2020</b>	<b>1 267</b>	<b>1 267</b>
LT	543	543
CT	724	724
Taux d'intérêt	Non	
Taux d'actualisation	3,20 %	
Maturité	2-7	

Les variations apparaissant en « Autres mouvements » concernent l'actualisation des avances conditionnées.

#### Quatrième avance OSEO

En 2013, OSEO a accordé une aide sous forme d'avances remboursables de 3 206 162 euros à DBV Technologies dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche et développement clinique dans l'allergie aux acariens chez le jeune enfant. Le programme ImmunaVia sera financé selon le calendrier prévisionnel suivant, sous réserve de l'avancement du programme :

- 903 500 euros versés en avril 2013 ;
- 903 500 euros en octobre 2014 (l'encaissement a été reçu le 22 janvier 2015 pour un montant de 864 989 euros) ;

- 918 000 euros en octobre 2015 (non reçu) ;
- 481 162 euros en avril 2018 (non reçu).

Au global, les fonds reçus s'élèvent à 1 768 489 euros.

Cette avance porte intérêt au taux annuel de 2,05 %. En cas de succès technique ou commercial du projet, l'échéancier de remboursement prévoit des remboursements de montants progressifs entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2024.

Le programme ImmunaVia a été interrompu en septembre 2017 à la suite de la décision d'un partenaire stratégique de se retirer du programme. Sur l'exercice 2018, un nouvel échéancier de remboursement a été mis en place par la BPI : il

prévoyait 13 versements mensuels à compter de mai 2018 et jusqu'à mai 2019.

Ce contrat est arrivé à échéance en 2019.

### Prêt Bpifrance Financement

En 2014, Bpifrance Financement a accordé une aide d'innovation sous forme de prêt à taux zéro de 3,0 millions d'euros à DBV Technologies dans le cadre du développement pharmaceutique du Viaskin™ Milk. Cette aide a été reçue en une tranche unique le 27 novembre 2014.

Le calendrier de remboursement prévoit 20 remboursements trimestriels de 150 000 euros à compter du 30 juin 2017.

Dans le cadre des mesures d'aide contre la crise sanitaire Covid-19, une suspension temporaire conduisant à un décalage du calendrier de remboursement a été accordée sur le premier semestre 2020 par Bpifrance Financement. Le total des remboursements de l'exercice 2020 s'élève donc à 300 000 euros.

## 12.2 Maturité des passifs financiers

### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)	Montant brut	À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Avances conditionnées	1 458	648	810	–
Obligations locatives	25 681	3 686	14 921	7 073
Autres passifs	25 016	24 936	80	–
Fournisseurs et comptes rattachés	24 004	24 004	–	–
<b>Total passif financier</b>	<b>76 159</b>	<b>53 275</b>	<b>15 811</b>	<b>7 073</b>

### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)	Montant brut	À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Avances conditionnées	1 267	724	543	–
Obligations locatives	14 205	3 708	8 706	1 790
Autres passifs	23 402	22 926	475	–
Fournisseurs et comptes rattachés	20 338	20 338	–	–
<b>Total passif financier</b>	<b>59 212</b>	<b>47 697</b>	<b>9 725</b>	<b>1 790</b>

Comme indiqué dans la note 14.2, la part courant des autres passifs est constituée principalement de dettes fiscales et

sociales et de produits constatés d'avance ayant une échéance inférieure à un an à la date de clôture de l'exercice.

### Note 13 : Provisions courantes et non courantes

(en milliers de dollars)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions non courantes	2 527	1 656
Provisions courantes	5 016	724
<b>Total des provisions</b>	<b>7 542</b>	<b>2 380</b>

Les provisions courantes et non courantes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Engagements retraite</b>	<b>Provision collaboration NHS</b>	<b>Autres provisions dont restructuration</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1 759</b>	<b>–</b>	<b>1 454</b>	<b>3 213</b>
Augmentations des provisions	496	–	721	1 217
Reprises de provisions utilisées	–	–	(1 422)	(1 422)
Reprises de provisions non utilisées	–	–	–	–
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	26	–	–	26
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(592)	–	–	(592)
Écarts de conversion	(33)	–	(30)	(63)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 656</b>	<b>–</b>	<b>724</b>	<b>2 380</b>
Augmentations des provisions	–	3 683	2 466	6 149
Reprises de provisions utilisées	–	–	(724)	(724)
Reprises de provisions non utilisées	(384)	–	–	(384)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	8	–	–	8
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(436)	–	–	(436)
Écarts de conversion	93	274	183	550
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>937</b>	<b>3 956</b>	<b>2 649</b>	<b>7 542</b>
<i>Dont part courante</i>	–	2 366	2 649	5 015
<i>Dont part non courante</i>	937	1 590	–	2 527

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
% charges sociales	50 %	50 %
Augmentation des salaires	2 %	2 %
Taux d'actualisation	0,34 %	0,77 %

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- modalités de départ : départ volontaire ;
- table de mortalité : TGH05-TGF05 ;
- convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique ;
- rotation du personnel en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation sont issus du taux Iboxx Corporates AA 10+.

Au 31 décembre 2020, la Société a mis à jour la mesure de l'avancement de l'étude de phase II exécutée dans le cadre du

contrat de collaboration avec Nestlé Health Science ainsi que les produits cumulés comptabilisés. La Société a par ailleurs comptabilisé une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à reconnaître jusqu'à l'achèvement de la Phase II.

Les autres provisions sont principalement composées de l'estimation au 31 décembre 2020 des coûts de reclassement et autres mesures d'accompagnement restant à engager dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi en France tel que présenté en note 18 de l'annexe ainsi que des coûts de remise en état des locaux.

## Note 14 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

### 14.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne

présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

## 14.2 Autres passifs courants

<i>(en milliers de dollars)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	16 661	20 333
Produits constatés d'avance	4 687	3 599
Dettes fiscales	580	431
Autres dettes	999	573
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>22 926</b>	<b>24 936</b>

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux. Les produits constatés d'avance sont relatifs aux subventions et aux avances conditionnées, ainsi que le solde des produits constatés

d'avance reconnus dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science. Les produits constatés d'avance relatifs à l'accord de collaboration avec Nestlé Health Science s'élevaient à 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2020.

### Note 15 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

2019 <i>(montants en milliers de dollars)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur au résultat <sup>(1)</sup>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers non dérivés <sup>(3)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>
<b>ACTIF FINANCIER</b>					
Garantie ligne de change	3 934	–	3 934	–	3 934
Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants	2 439	–	2 439	–	2 439
Contrat de liquidité	1 181	1 181	–	–	1 181
Fournisseurs débiteurs	763	–	763	–	763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193 255	–	193 255	–	193 255
<b>Total actif financier</b>	<b>201 572</b>	<b>1 181</b>	<b>200 391</b>	<b>–</b>	<b>201 572</b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>					
Avances conditionnées	1 458	–	–	1 458	1 458
Obligations locatives	25 681	–	–	25 681	25 681
Autres passifs	25 016	–	–	25 016	25 016
Fournisseurs et comptes rattachés	24 004	–	–	24 004	24 004
<b>Total passif financier</b>	<b>76 159</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>76 159</b>	<b>76 159</b>

2020 <i>(montants en milliers de dollars)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur au résultat <sup>(1)</sup>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers non dérivés <sup>(3)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>
<b>ACTIF FINANCIER</b>					
Titres immobilisés et autres créances non courantes	4 299	–	4 299	–	4 299
Dépôts de garantie	2 704	–	2 704	–	2 704
Contrat de liquidité	281	281	–	–	281
Fournisseurs débiteurs	520	–	520	–	520
Trésorerie et équivalents de trésorerie	196 352	–	196 352	–	196 352
<b>Total actif financier</b>	<b>204 157</b>	<b>281</b>	<b>203 816</b>	<b>–</b>	<b>204 157</b>
<b>PASSIF FINANCIER</b>					
Avances conditionnées	1 267	–	–	1 267	1 267
Obligations locatives	14 205	–	–	14 205	14 205
Autres passifs	23 402	–	–	23 402	23 402
Fournisseurs et comptes rattachés	20 338	–	–	20 338	20 338
<b>Total passif financier</b>	<b>59 212</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>59 212</b>	<b>59 212</b>

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9 est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La juste valeur des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9 correspond à la valeur reportée dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le montant des passifs financiers non dérivés selon IFRS 9 est considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.



## Note 16 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	–	–
Crédit Impôt Recherche	9 930	10 934
Subventions	–	–
Autres produits	1 346	3 771
<b>Total</b>	<b>11 276</b>	<b>14 708</b>

Les autres produits correspondent principalement à la part de revenus reconnus sur la période au titre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science.

Le 31 mai 2016, la Société a annoncé le lancement d'une collaboration mondiale exclusive avec Nestlé Health Science pour le développement et, s'il est approuvé, la commercialisation de MAG1C, un patch test, prêt à l'emploi et standardisé, destiné au diagnostic de l'APLV chez les nourrissons. Selon les termes de cet accord, DBV développera ce test et Nestlé Health Science détiendra les droits de commercialisation mondiaux. Un avenant au contrat a été signé le 12 juillet 2018. Cet accord prévoit que DBV pourra recevoir jusqu'à 100 millions d'euros pour les étapes de développement, d'obtention des autorisations réglementaires et de commercialisation, dont 10 millions ont été versés à la signature du contrat.

En 2020, l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les essais cliniques actuels de la société, y compris l'essai clinique de phase II mené dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science. La société a fait face à une diminution du nombre de nouveaux patients inclus dans cet essai clinique de phase II et a dû modifier les protocoles de l'essai clinique. En raison de ces retards, la société s'attend à devoir engager des coûts cliniques et de production supplémentaires dans le cadre de cet essai clinique de phase II.

En conséquence, au 31 décembre 2020, la Société a mis à jour la mesure de l'avancement de l'étude de phase II exécutée dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science ainsi que les produits cumulés comptabilisés. La Société a par ailleurs comptabilisé une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à reconnaître jusqu'à l'achèvement de la Phase II.

## Note 17 : Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre	
	2020	2019
<b>Dépenses de recherche et développement</b>		
Sous-traitance, collaborations et consultants	48 721	53 455
Frais de personnel	25 703	47 571
Dotations aux provisions et amortissements	19 299	5 433
Petit équipement et fournitures	2 586	3 150
Congrès, frais de déplacement	1 055	1 876
Locations	942	1 310
Autres	2 851	1 869
<b>Total des dépenses de recherche et développement</b>	<b>101 157</b>	<b>114 663</b>

Les dépenses de coûts commerciaux se ventilent de la manière suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre	
	2020	2019
<b>Frais commerciaux</b>		
Frais de personnel	5 115	14 231
Honoraires	3 216	4 695
Communication, frais de représentation et déplacement	790	1 500
Dotations aux provisions et amortissements	341	824
Autres	213	188
<b>Total des frais commerciaux</b>	<b>9 674</b>	<b>21 439</b>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre	
	2020	2019
<b>Frais généraux</b>		
Frais de personnel	10 068	28 086
Honoraires	12 684	12 183
Assurances	6 061	3 045
Communications, frais de représentation et déplacement	272	1 089
Dotations aux provisions et amortissements	1 704	578
Locations	169	48
Autres	4 153	3 925
<b>Total des frais généraux</b>	<b>35 109</b>	<b>48 954</b>

### Charges de personnel

La Société employait en moyenne 270 personnes au 31 décembre 2020, contre 319 personnes au 31 décembre 2019.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre	
	2020	2019
Salaires et traitement	43 330	54 027
Charges sociales	9 510	14 662
Charges sur engagement de retraite	2 211	2 668
Contribution patronale actions gratuites	(970)	1 293
Paiement en actions	(1 130)	17 239
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>52 951</b>	<b>89 889</b>

(1) Le total de charge de personnel comprend les salaires et indemnités versés aux salariés dans le cadre de la restructuration.

Les charges de personnel ont diminué par rapport à 2019, en raison d'une diminution des provisions sur bonus et mesures de rétention ainsi qu'à la baisse des charges liées aux paiements fondés sur des actions. Ces diminutions sont liées à l'évolution

des hypothèses sous-jacentes utilisées pour le calcul des estimations et aux impacts de la réduction des effectifs prévue dans le cadre du plan de restructuration annoncé.

### Note 18 : Coûts de restructuration et assimilés

La Société a lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'offrir une latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin™ Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration entraînera la suppression de plus de 200 emplois, ce qui permettra de disposer d'une équipe restante de 90 personnes se consacrant à la poursuite de l'innovation et au développement scientifique de nouvelles thérapies. La Société

prévoit que la mise en œuvre complète des mesures de réduction des coûts à l'échelle du groupe sera achevée d'ici le premier semestre 2021.

Les coûts de restructuration, estimés à 23,0 millions de dollars au 31 décembre 2020, sont principalement composés des charges de personnel, des mesures d'accompagnement, des honoraires de conseils et d'avocats liés à la restructuration, de coûts de résiliation des installations ainsi que des dépréciations des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Le tableau suivant résume les effets de restructuration au 31 décembre 2020 dans le compte de résultat consolidé :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre	
	2020	2019
Dépenses liées au personnel	19 194	–
Effets de la restructuration sur les contrats de locations	1 471	–
Autres coûts de restructuration	2 330	–
<b>Total</b>	<b>22 994</b>	<b>–</b>

Le tableau suivant résume les flux liés à la restructuration au 31 décembre 2020 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Flux liés à la restructuration
Dettes liées à la restructuration au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	–
Coûts de restructuration	22 994
Coûts de restructuration – éléments hors trésorerie	(1 471)
Montants payés	(12 137)
<b>Dettes liées à la restructuration au 31 décembre 2020</b>	<b>9 387</b>
<i>dont provisions courantes</i>	1 993
<i>dont autres passifs courants</i>	7 394

### Note 19 : Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou

encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques et mettre en œuvre ces plans comme suit :

Instruments	Assemblée générale des actionnaires	Conseil d'administration	Date d'attribution	Nombre attribué
BCE	16/12/2010	24/06/2011	24/06/2011	24 000
BCE	16/12/2010	22/11/2011	22/11/2011	10 039
BSA	16/12/2010	24/06/2011	24/06/2011	8 000
BSA	09/12/2011	25/09/2012	25/09/2012	30 000
BSA	04/06/2013	25/07/2013	25/07/2013	73 000
SO	09/12/2011	18/09/2013	18/09/2013	518 000
SO	03/06/2014	03/06/2014	03/06/2014	75 000
BSA	03/06/2014	24/03/2015	24/03/2015	10 000
SO	03/06/2014	23/06/2015	23/06/2015	120 000
BSA	23/06/2015	19/11/2015	19/11/2015	22 500
SO	03/06/2014	30/09/2015	19/11/2015	195 000

<b>Instruments</b>	<b>Assemblée générale des actionnaires</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Date d'attribution</b>	<b>Nombre attribué</b>
BSA	23/06/2015	15/12/2015	15/02/2016	90 000
SO	03/06/2014	15/12/2015	04/01/2016	75 000
SO	03/06/2014	06/04/2016	21/04/2016	33 000
SO	03/06/2014	21/06/2016	21/06/2016	110 000
SO	03/06/2014	21/06/2016	01/08/2016	10 000
BSA	21/06/2016	21/06/2016	21/08/2016	20 000
SO	03/06/2014	21/06/2016	15/09/2016	9 300
SO	03/06/2014	21/06/2016	17/10/2016	16 500
SO	03/06/2014	21/06/2016	15/11/2016	8 300
BSA	21/06/2016	09/12/2016	09/02/2017	59 000
SO	03/06/2014	09/12/2016	09/12/2016	74 960
SO	03/06/2014	21/06/2016	15/12/2016	1 100
SO	03/06/2014	21/06/2016	16/01/2017	19 100
AGA	21/09/2015	14/03/2017	14/03/2017	22 500
SO	03/06/2014	21/06/2016	15/03/2017	7 200
SO	03/06/2014	21/06/2016	18/04/2017	16 500
AGA	21/09/2015	20/04/2017	20/04/2017	24 000
BSA	15/06/2017	15/06/2017	15/08/2017	9 000
SO	03/06/2014	15/06/2017	15/06/2017	126 000
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/06/2017	111 600
SO	15/06/2017	15/06/2017	17/07/2017	30 900
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/09/2017	52 600
SO	15/06/2017	17/11/2017	05/12/2017	625 200
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/12/2017	8 300
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/01/2018	15 500
SO	15/06/2017	15/06/2017	16/04/2018	16 500
BSA	15/06/2017	02/05/2018	02/07/2018	44 000
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/05/2018	16 500
SO	15/06/2017	15/06/2017	15/06/2018	23 600
AGA	22/06/2018	22/06/2018	22/06/2018	486 153
SO	22/06/2018	22/06/2018	22/06/2018	50 000
SO	22/06/2018	22/06/2018	16/07/2018	28 800
SO	22/06/2018	22/06/2018	15/08/2018	33 500
AGA	22/06/2018	06/09/2018	06/09/2018	450
SO	22/06/2018	06/09/2018	06/09/2018	65 000
SO	22/06/2018	22/06/2018	17/09/2018	80 900
SO	22/06/2018	22/06/2018	15/10/2018	76 700
AGA	22/06/2018	01/11/2018	01/11/2018	57 000
SO	22/06/2018	22/06/2018	15/11/2018	26 000
SO	22/06/2018	29/11/2018	29/11/2018	350 000
AGA	22/06/2018	12/12/2018	12/12/2018	16 250
AGA	22/06/2018	12/12/2018	17/12/2018	3 000
SO	22/06/2018	12/12/2018	12/12/2018	34 000

Instruments	Assemblée générale des actionnaires	Conseil d'administration	Date d'attribution	Nombre attribué
SO	22/06/2018	28/11/2018	17/12/2018	7 200
SO	22/06/2018	28/11/2018	15/01/2019	9 500
SO	22/06/2018	04/03/2019	20/03/2019	547 100
AGA	22/06/2018	10/05/2019	10/05/2019	100 000
SO	22/06/2018	28/11/2018	15/05/2019	7 200
SO	24/05/2019	24/05/2019	24/05/2019	150 000
SO	24/05/2019	24/05/2019	17/06/2019	7 200
SO	24/05/2019	01/07/2019	01/07/2019	403 400
SO	24/05/2019	01/07/2019	22/07/2019	75 000
AGA	24/05/2019	31/07/2019	31/07/2019	23 750
SO	24/05/2019	24/05/2019	16/09/2019	34 000
AGA	24/05/2019	11/10/2019	11/10/2019	40 000
SO	24/05/2019	11/10/2019	16/10/2019	3 500
SO	24/05/2019	11/10/2019	16/12/2019	53 100
AGA	24/05/2019	19/12/2019	19/12/2019	23 600
SO	24/05/2019	11/10/2019	15/01/2020	94 500
AGA	24/09/2019	11/10/2019	16/03/2020	5 000
AGA	20/04/2020	20/04/2020	29/04/2020	20 000
AGA	20/04/2020	24/11/2020	24/11/2020	475 000
SO	20/04/2020	24/11/2020	24/11/2020	1 216 200

Dans les tableaux suivants, les prix d'exercice, la juste valeur des actions à la date d'attribution et la juste valeur par action sont

fournis en euros, car la Société est constituée en France et l'euro est la monnaie utilisée pour les attributions.

### 19.1 Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des bons de souscription d'actions (« BSA ») aux membres non-salariés du Conseil d'administration et aux membres du Conseil consultatif scientifique. La Société n'accorde plus de BSA depuis 2018.

Les plans de bons de souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 5,13€ et 69,75€.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des BSA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Nombre de BSA	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>218 008</b>	<b>52,78</b>	<b>6,36</b>	<b>244,6</b>
Attribués au cours de la période	–	–	–	–
Perdus au cours de la période	–	–	–	–
Exercés au cours de la période	–	–	–	–
Expirés au cours de la période	–	–	–	–
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>218 008</b>	<b>52,78</b>	<b>5,36</b>	<b>–</b>
BSA exerçables au 31 décembre 2020	218 008	52,78	5,36	–

Il n'y a pas eu d'attribution de BSA au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

### 19.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BCE ») aux

salariés et mandataires sociaux. La Société n'accorde plus de BCE depuis 2011.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements de BCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Nombre de BCE	Prix moyen pondéré (en euros)	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>7 166</b>	<b>5,13</b>	<b>1,47</b>	<b>1 558,2</b>
Attribués au cours de la période	–	–	–	–
Perdus au cours de la période	–	–	–	–
Exercés au cours de la période	(1 666)	5,13	–	–
Expirés au cours de la période	–	–	–	–
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>5 500</b>	<b>5,13</b>	<b>0,47</b>	<b>–</b>
Bons exerçables au 31 décembre 2020	5 500	5,13	0,47	–

Il n'y a pas eu d'attribution de BCE des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

### 19.3 Stock-options

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des stock-options (« SO ») aux salariés.

Les plans de stock-options attribués par le Conseil d'Administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 4,16 € et 74,22 €.

Toutes les SO émises ont une durée de vie contractuelle de dix ans. Les SO peuvent être exercées conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 22 juin 2018 et après le 15 janvier 2020, les SO sont principalement acquises sur 4 ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaires du nombre d'options attribuées tous les 6 mois, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration) ;

- Entre le 22 juin 2018 et le 15 janvier 2020, les options sont exerçables une fois les deux conditions suivantes remplies :

- Condition de service : à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les 6 mois par la suite, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration), ou,
- Condition de performance : date d'autorisation de mise sur le marché de Viaskin™ Peanut par la FDA.

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture

La Société a également appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux est réexaminé à chaque clôture.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des SO au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Nombre de SO	Prix moyen pondéré (en euros)	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>3 002 045</b>	<b>29,89</b>	<b>8,21</b>	<b>7 286,3</b>
Attribuées au cours de la période	1 310 700	5,54	–	–
Perdus au cours de la période	(1 667 235)	28,49	–	–
Exercées au cours de la période	(35 000)	7,57	–	–
Expirées au cours de la période	–	–	–	–
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>2 610 510</b>	<b>18,78</b>	<b>8,17</b>	<b>198,8</b>
Options exerçables au 31 décembre 2020	580 023	38,79	4,94	–

Des SO ont été accordées au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020. Le prix d'exercice moyen pondéré des SO accordées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 5,54 euros par action.

Au 31 décembre 2020, il y avait 8,4 millions d'euros (soit 10,3 millions de dollars convertis au taux de clôture) de charges non comptabilisées liées aux SO qui devraient être comptabilisées sur une durée moyenne pondérée de 1,8 ans.

## Juste valeur des options d'achat d'actions

Déterminer la juste valeur des paiements fondés sur des actions à la date d'attribution requiert un jugement de la part de la Société. La Société détermine la juste valeur des SO à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes.

Le modèle Black-Scholes nécessite l'entrée d'hypothèses très subjectives, notamment la volatilité attendue, la durée prévue, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des dividendes.

### Prix d'exercice

Le prix d'exercice des attributions d'actions de la Société est basé sur la juste valeur marchande de nos actions ordinaires.

### Taux d'intérêt sans risque

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur les obligations d'État françaises (GFRN) dont l'échéance correspond à celle des options sur actions.

### Durée prévue

La Société détermine la durée prévue en fonction de la période moyenne pendant laquelle les options sur actions devraient rester en circulation.

### Volatilité attendue

La Société détermine la volatilité attendue sur la base de la période de données historiques correspondant à l'échéance prévue des options sur actions.

### Rendement de dividende attendu

La Société n'a jamais déclaré ni versé de dividendes en espèces et elle ne prévoit pas actuellement de verser des dividendes en

espèces dans un avenir prévisible. Par conséquent, la Société utilise un rendement de dividende attendu de zéro.

La Société a estimé les hypothèses suivantes pour le calcul de la juste valeur des stock-options :

Options d'achat d'actions par période d'attribution	Hypothèses par période d'attribution				
	Avant 2017	2017	2018	2019	2020
Prix moyen pondéré des actions à la date d'attribution en €	36,69	45,49	31,86	15,26	5,54
Volatilité moyenne pondérée attendue	45,4 %	41,8 %	47,1 %	70,8 %	87,3 %
Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque	1,0 %	(0,2) %	0,3 %	(0,1) %	(0,5) %
Durée moyenne pondérée prévue (en années)	6,7	6,0	6,0	6,0	6,0
Rendement des dividendes	0	0	0	0	0
Moyenne pondérée de la juste valeur des stock-options en €	17,66	17,16	13,67	9,65	3,90

## 19.4 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder aux employés des attributions d'actions gratuites (« AGA »).

Les AGA sont évaluées en fonction de la juste valeur de l'action à la date d'attribution et sont comptabilisées en charges selon un mode linéaire conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 31 mai 2019, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée à l'expiration de la condition de présence, d'un (1) an ou deux (2) ans, courant à compter de la date d'attribution (sauf décision spécifique du conseil d'administration). L'attribution définitive des AGA est subordonnée à l'atteinte de condition de performance (l'enregistrement de la demande de mise sur le marché de Viaskin™ Peanut auprès de la FDA, la date de l'approbation de

Viaskin™ Peanut par la FDA ou la date de la première de vente de Viaskin™ Peanut aux États-Unis).

- Entre le 31 mai 2019 et le 23 novembre 2020, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée soit à l'expiration de la condition de présence, de deux (2) ans seulement, soit à la double condition d'expiration de la condition de présence et d'atteinte de la condition de performance (date d'approbation de Viaskin™ Peanut par la FDA).
- Depuis le 24 novembre 2020, les AGA sont acquises sur un période de quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les 6 mois par la suite.

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture.

Les plans d'AGA peuvent être soumis à une période de conservation.

La Société a appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux d'annulation est revu à chaque clôture.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements d'AGA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Nombre d'AGA	Prix moyen pondéré (en euros)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>692,145</b>	<b>30,55</b>
Attribuées au cours de la période	500,000	4,56
Perdues au cours de la période	(71 400)	7,29
Emises au cours de la période	(2 000)	68,07
Expirées au cours de la période	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1,118,745</b>	<b>20,35</b>

Au 31 décembre 2020, il y avait 2,5 millions d'euros (soit 3,0 millions de dollars convertis au taux de clôture) de charges d'AGA non comptabilisées qui devraient être comptabilisées sur une période moyenne pondérée de 2,2 an.

Les conditions de service ont été remplies en 2020 pour le plan attribué le 10 mai 2019 avec une juste valeur totale de 1 288 milliers d'euros.

### 19.5 Rapprochement des charges de paiement en actions avec le compte de résultat consolidé.

		31 décembre	
<i>(en milliers de dollars)</i>		2020	2019
Recherche & développement	SO	190	(3 158)
	AGA	(806)	(5 431)
Frais commerciaux	SO	2 141	381
	AGA	(24)	(651)
Frais généraux	SO	(119)	(3 604)
	AGA	(253)	(4 777)
<b>Total charge des paiements en actions</b>		<b>1 130</b>	<b>(17 239)</b>

Au 31 décembre 2020, la reprise des charges liées aux paiements en actions est principalement due au plan de

restructuration annoncé le 26 juin 2020 qui a conduit à une réduction significative des effectifs du Groupe.

### Note 20 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers	244	76
Charges financières	(1 970)	(1 588)
<b>Total</b>	<b>(1 726)</b>	<b>(1 512)</b>

Les charges financières sont composées des intérêts financiers relatifs aux obligations locatives constatées au bilan dans le cadre de la norme IFRS 16, des pertes de change et des charges liées à la désactualisation des avances remboursables et des

pertes de change, principalement relatifs aux prêts intragroupes libellés dans une autre devise que la Société.

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement.



## Note 21 : Charge d'impôt

Comme mentionné dans la note 3.13 – Principes comptables – Autres revenus, le Crédit d'Impôt Recherche français n'est pas

inclus dans le poste « Impôts sur les bénéfices », mais inclus dans le poste « Autres revenus ».

### Réconciliation des charges d'impôt sur les bénéfices réel et nominal

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt réel et nominal au taux d'impôt sur les sociétés de 28 %

au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 valable en France (hors contributions additionnelles) :

(en milliers de dollars)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	(159 383)	(171 859)
Taux d'impôt théorique du Groupe	28,00 %	28,00 %
Charge d'impôt nominal	44 627	48 121
<b>Augmentation/diminution charges d'impôt découlant de :</b>		
Crédit Impôt Recherche	2 781	3 062
Palements en actions	609	(684)
Différences de taux	(5 420)	—
Non-comptabilisation d'actifs d'impôts différés actifs	(45 387)	(54 824)
Autres différences	2 801	3 716
Charges effectives d'impôt	10	(610)
Taux effectif d'impôt	(0,01) %	0,35 %

### Impôts différés

Comme indiqué dans la note 3.14, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

Le montant des déficits reportable au 31 décembre 2020 est d'environ 843 465 millions de dollars pour DBV Technologies SA uniquement.

## Note 22 : Engagements hors bilan

### Obligations au titre des contrats de location simple

Comme mentionné dans la note 3.2 Contrats de location, l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 a amené la Société à mettre à jour les principes comptables relatifs à la

comptabilisation des contrats de location simple. Ces derniers n'étant plus reconnus comme des engagements hors bilan.

### Obligations au titre des autres contrats

#### Obligations d'achat

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Dans le cadre du lancement des études cliniques des produits Viaskin™ Peanuts et Viaskin™ Milk, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance avec différents CRO. Au 31 décembre 2020, le montant global des études en cours s'élève à 174,9 millions de dollars pour lesquelles les engagements à venir jusqu'à 2023 sont de 45,3 millions de dollars.

#### Lettre de crédit et garantie

La Société a souscrit auprès de l'établissement bancaire CIC, des dépôts à terme en nantissement de la caution bancaire pour les loyers des locaux de Bagneux pour 403 milliers d'euros.

Une lettre de crédit a également été souscrite en avril 2016 pour 143 milliers de dollars pour garantir la location des locaux de la filiale à Summit (NJ). Cette lettre de crédit a été reconduite en 2018, 2019 et 2020.

Une lettre de crédit a également été souscrite en mai 2017 pour 300 milliers de dollars pour garantir la location des locaux de la filiale à New York.

Un certificat de dépôt de 250 milliers de dollars a été souscrit pour garantir l'utilisation d'un programme de carte American Express aux États-Unis.

En 2015, la Société a nanti un compte à terme pour un montant de 228 milliers d'euros.

Par ailleurs, la Société a souscrit un compte à terme pour un nominal initial de 3 500 milliers d'euros, auprès de l'établissement bancaire CIC, à titre de nantissement relatif à la mise en place d'une ligne de change à hauteur de 50 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2020.

### **Paiements de redevances**

Le 7 janvier 2009, la Société a signé un contrat de développement et de copropriété avec l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et l'Université Paris-Descartes (UPD), par lequel la Société a accepté les conditions de copropriété avec l'AP-HP et l'UPD, sur certains brevets américains et étrangers ainsi que sur les droits et obligations qui en résultent.

La Société, tous les licenciés ou sous-licenciés, désignés tels par la Société, disposent du droit exclusif d'utilisation commerciale des brevets codétenus. L'AP-HP et l'UPD ont accepté d'exploiter directement les brevets à des fins de recherche interne uniquement, et à ne pas concéder de licence d'exploitation des brevets à un tiers.

Pour l'exploitation directe des brevets initiaux et dérivés, la Société est redevable de redevances envers ses copropriétaires que sont l'AP-HP et l'UPD, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Le montant de cette redevance varie selon l'utilisation ou pas du brevet initial par la Société. En outre, pour l'exploitation indirecte des licences ou sous-licences consenties à des tiers, la Société est tenue de payer une redevance sur les revenus perçus.

Dans l'hypothèse où la Société ne vend pas de produits durant une période de 30 mois après qu'une première

commercialisation ait eu lieu, sans pouvoir en justifier auprès de l'AP-HP, celle-ci pourra transformer à l'exception de certaines conditions, avec un préavis de 6 mois, la licence en licence non exclusive.

Toute partie peut résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie d'une obligation essentielle mise à sa charge au titre dudit contrat et dans un délai de 6 mois.

L'accord prendra également fin de plein droit dans le cas de cessation totale ou partielle des activités de la Société, dans le cas d'une dissolution ou liquidation amiable et dans le cas d'une liquidation judiciaire.

L'accord prendra fin automatiquement à l'expiration du dernier brevet codétenu. Dans le cas d'une résiliation du contrat, la Société ne bénéficie plus du droit exclusif d'utilisation commerciale desdits brevets mais en conserverait ses droits de copropriétaire. Les obligations relatives à la confidentialité et à la propriété des brevets continueront de s'appliquer et les licences et sous-licences consenties survivront.

La durée de vie des brevets en vertu de l'accord s'étend jusqu'en 2033.

À ce jour, cet accord n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

### **Note 23 : Relations avec les parties liées**

Le montant global des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif comptabilisées en 2020 s'élève à 8,3 millions de dollars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Avantages court terme	5 226	7 888
Avantages postérieurs à l'emploi	34	64
Indemnités de fin de contrat	829	4 904
Paiement fondé sur les actions	2 209	4 168
<b>Total</b>	<b>8 297</b>	<b>17 024</b>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 19.

### **État des dettes avec les parties liées au 31 décembre**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Rémunérations dues	2 049	3 969
Engagement de retraite	122	79
<b>Total</b>	<b>2 172</b>	<b>4 048</b>

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le montant des rémunérations dues comprend les montants des indemnités de départ des

membres du Comité exécutif en lien avec les changements organisationnels opérés au sein de la Société.

## Note 24 : Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre

moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	31 décembre	
	2020	2019
Résultat de l'exercice	(159 374)	(172 469)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté	54 092 666	37 007 247
<b>Résultat de base et dilué par action (\$/action)</b>	<b>(2,95)</b>	<b>(4,66)</b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, SO et AGA) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action (4 026 688 actions pouvant être émises en 2019 et 4 036 163 en 2020). Ces

instruments sont présentés de manière détaillée en note 19. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## Note 25 : Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments

financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### Risque de liquidité

Au 31 décembre 2020, la situation nette de trésorerie de la Société s'élevait à 196,4 millions de dollars, contre 193,3 millions de dollars au 31 décembre 2019. La Société a généré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de la Société se sont élevés respectivement à 160,1 millions de dollars et 143,9 millions de dollars pour les exercices 2020 et 2019. Au 31 décembre 2020, la perte nette de la Société s'est élevée à 159,4 millions de dollars.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de son premier produit aux États-Unis et dans l'Union Européenne, s'il était approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« Complete Response Letter » ou « CRL ») de la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« BLA ») pour le produit expérimental Viaskin™ Peanut, la Société a diminué tous ses autres programmes cliniques et ses dépenses précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin™ Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner une flexibilité opérationnelle permettant de faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin™ Peanut aux États-Unis et dans l'Union Européenne. Sur la base des recommandations reçues de la FDA en janvier 2021, des dispositions prises par la Société pour les mettre en œuvre, ainsi que des économies attendues de la mise en œuvre

du plan de restructuration global, la Société estime désormais que son solde de trésorerie et d'équivalents en trésorerie de 196,4 millions de dollars au 31 décembre 2020 est suffisant pour financer ses opérations jusqu'au second semestre 2022.

La Société envisage de continuer à rechercher des financements supplémentaires pour préparer la commercialisation de Viaskin™ Peanut, si elle est approuvée, et pour poursuivre d'autres travaux de recherche et développement. La Société pourrait financer ses besoins en trésorerie futurs par une combinaison d'augmentations de capital par offres publiques ou placements privés, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement ou d'autres formes de financements non dilutifs. En raison des perturbations des marchés financiers mondiaux résultant de la pandémie actuelle de Covid-19, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives. La pandémie actuelle de Covid-19 a déjà provoqué une volatilité extrême et des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit. Un ralentissement économique grave ou prolongé pourrait entraîner divers risques pour la Société, notamment une capacité réduite à se procurer des capitaux supplémentaires au moment où elle en aura besoin ou à des conditions acceptables pour la Société.

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2020 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

### Risque sur les contrats de collaboration à long terme

La Société pourrait ne pas générer les résultats commerciaux et financiers estimés lors de la conclusion des contrats. En effet, un certain nombre de facteurs peuvent affecter la structure des coûts par rapport aux estimations initiales telles que reflétées dans le budget prévisionnel à terminaison, notamment du fait des aléas de développement. En particulier, les essais cliniques de la Société menés dans le cadre des contrats de collaboration ont été et pourraient continuer à être affectés par la pandémie de Covid-19, ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires et

affecter la rentabilité des contrats. Des difficultés à mettre en place des procédures de contrôle de gestion adaptées pour identifier et corriger d'éventuelles variations budgétaires pourraient également générer des dépenses supplémentaires ou une sous-performance de certains contrats de collaboration. En cas d'incapacité à anticiper ces aléas de manière précise et ainsi à en contenir les coûts, les résultats de la Société pourraient s'en trouver significativement dégradés.

### Risque de change

La Société est exposée à un risque de change très peu significatif inhérent à une partie de ses approvisionnements réalisés aux États-Unis et facturés en dollars américains et à l'activité de sa filiale DBV Inc. Ne réalisant à ce jour aucun chiffre d'affaires en dollars ou toute autre devise que l'euro, la Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel. L'exposition à d'autres devises que le dollar américain est négligeable.

Au titre de l'exercice 2020, environ 19 % des achats et autres charges externes ont été réalisés en dollars américains contre

25 % en 2019. Les effets de change ont un impact non significatif sur la situation nette consolidée du Groupe, la Société n'a pas mis en place, à ce stade, d'instrument de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux États-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## Note 26 : Événements postérieurs à la clôture

### Programmes cliniques

Le 14 janvier 2021, la Société a annoncé la réception de réponses écrites de la part de FDA aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la société a présenté en octobre 2020. La FDA a partagé la position de DBV selon laquelle un patch Viaskin™ Peanut modifié ne devrait pas être considéré comme une nouvelle entité, sous réserve que la chambre d'occlusion du patch Viaskin™ Peanut actuel et la dose de protéines d'arachide de 250 µg (environ 1/1000 d'une cacahuète) restent inchangées et conservent les mêmes performances qu'auparavant. La FDA a recommandé la réalisation d'un essai clinique de contrôle de

sécurité et d'adhésion d'une durée de 6 mois afin d'évaluer le patch modifié Viaskin™ Peanut au sein de la population de patients visée. La Société a l'intention d'initier la sélection des prototypes de patchs modifiés au cours du premier trimestre 2021. Par ailleurs, la Société entend soumettre le protocole d'essai clinique visant à évaluer la sécurité et l'adhésion du patch chez les enfants atteints d'allergie à l'arachide à la FDA pour examen et commentaires au cours du second trimestre 2021 avant l'initiation de l'étude.

## Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de DBV et des membres de leurs réseaux portés en charges dans les comptes

consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-après :

(en milliers de dollars)	Deloitte		KPMG		Becouze <sup>(1)</sup>		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
<b>Honoraires liés à la certification des comptes individuels et consolidés</b>							
– Émetteur	434	68 %	434	100 %	–	–	868
– Filiale	–	–	–	–	–	–	–
<b>Services autres que la certification des comptes</b>							
– Émetteur	205	32 %	–	–	47	100 %	251
– Filiale	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>639</b>		<b>434</b>		<b>47</b>		<b>1 120</b>

(1) Les honoraires du cabinet Becouze correspondent aux honoraires en lien avec la levée de fonds intervenue sur le premier trimestre 2020 avant la nomination du cabinet KPMG en remplacement du cabinet Becouze lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2020.